

Auto - Moto - Cyclo - Remorque



Birot

**ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN
DU PERMIS DE CONDUIRE, DEROULEMENT,
DE PASSAGE DE L'EXAMEN**



AUTO ECOLE BIROT ERIC
32 Rue Léonard Jarraud
16400 La Couronne

Tel. 05 45 67 44 52
Tel. 06 07 41 78 31

Mail : eric.birot0167@orange.fr

Enjeux de formation

EPREUVES	ENJEUX DE LA FORMATION
ETG (Examen du code de la route)	<ul style="list-style-type: none"> - Former de futurs conducteurs au code de la route - Connaitre les règles de signalisation - Savoir appréhender la route
PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Former des conducteurs sûrs et responsables - Savoir maîtriser le véhicule - Savoir appréhender la route - Savoir circuler dans des conditions difficiles en partageant la route - Savoir pratiquer une conduite autonome sûre et économique

Condition de passage et déroulé des épreuves

1/ ETG

CONDITION DE PASSAGE	DEROULE
Formation AAC : 15 ans Formation B : 17 ans Formation A1 : 16 ans Formation A2 : 17 ans	<p>Le passage de l'ETG est organisé par la société SGS (70 Avenue de Cognac, 16000 Angoulême). Il a un coût de 30 € TTC.</p> <p>L'auto-école inscrit les élèves à l'examen, en fonction de leur niveau et des disponibilités qui lui sont données, et leurs fournit une convocation.</p> <p>Les élèves doivent se rendre sur le lieu d'examen 30 minutes avant le passage, muni de ladite convocation et d'un justificatif d'identité (passeport ou carte d'identité).</p> <p>Un représentant de l'auto-école est présent pour s'assurer que tous les élèves sont bien rentrés dans la salle d'examen.</p> <p>En cas de retard, aucune entrée dans la salle d'examen n'est tolérée après la fermeture des portes. Les 30 € sont perdus pour l'élève, il devra les repayer s'il veut pouvoir se représenter à l'examen.</p> <p>En ce qui concerne l'examen en lui-même, l'élève est invité à répondre à 40 questions sous forme de QCM, en individuel et sur une tablette ou ordinateur. Chaque élève de la salle répond à une série de questions différentes. Il n'y a pas de correction à la suite de l'examen.</p> <p>Les résultats sont communiqués à l'auto-école dès la fin de l'examen. C'est l'auto-école qui communique ensuite les résultats aux élèves.</p>

Pas d'examen théorique pour les formations suivantes : AM, A, B96, L5E

2/ Epreuves pratiques

CONDITION DE PASSAGE	DEROULE
<p>Formation AAC - 17 ans et demi (sous réserve d'avoir 1 an de conduite accompagnée, et fait 3000 km)</p> <p>Formation B et CS - 18 ans</p> <p>Formation A1 - 16 ans</p> <p>Formation A2 - 18 ans</p>	<p>Les examens pratiques sont organisés par la DDT (Direction Départementale des Territoires), et ont lieu Rue Pierre Alfred Deschamps, 16440 NERSAC. Des inspecteurs des permis de conduire sont chargés de l'évaluation.</p> <p>L'auto-école inscrit les élèves à l'examen pratique, en fonction des places qui lui sont alloués, et sous réserve d'être à jour des sommes dues.</p> <p>Un représentant de l'auto-école est présent le jour de l'examen.</p> <p><u>Documents et/ou équipement obligatoires pour le passage du permis :</u> 1 pièce d'identité et le livret d'apprentissage Pour les permis des catégories A1 et A2 : Casque homologué, gants, blouson ou veste à manche longue, pantalon ou combinaison, chaussures montantes.</p> <p><u>Déroulé de l'épreuve B, AAC, CS :</u> 1/ L'inspecteur des permis de conduire vous demande de vous installer au poste de conduite. 2/ Il vous donnera ensuite les consignes de l'examen 3/ Vous conduirez 32 minutes (dont environ 25 minutes de conduite), en et hors agglomération. 4/ Vous devrez respecter le code de la route et les limitations de vitesse "jeune conducteur". 5/ Il vous demandera de conduire de manière autonome pendant 5 minutes. 6/ L'inspecteur vous demandera d'effectuer une manœuvre imposée, puis vous posera des questions de vérifications intérieures, extérieures, et de 1^{er} secours (CF. Voir carnet de questions disponibles à l'auto-école)</p> <p><u>Déroulé de l'épreuve A1, A2 :</u> Pour les catégories de permis A1 et A2 l'épreuve pratique comporte deux phases. 1/ la première : hors circulation 2/ la seconde : en circulation.</p>



	L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.				
	Détail des épreuves :				
	<table border="1"> <tr> <td>Hors circulation</td> <td> Temps : 17 minutes et 30 secondes L'épreuve : 1/ un test de maîtrise de la moto à allure réduite 2/ deux tests de maîtrise de la moto à allure plus élevée 3/ une interrogation orale </td> </tr> <tr> <td>En circulation</td> <td> Temps : 35 minutes L'épreuve vise à vérifier, via un parcours en dynamique, si le candidat a acquis les compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Quitter un emplacement en sécurité - Emprunter des routes droites, négocier des virages - Changer direction, franchir les intersections, utiliser les voies d'accélération et de décélération - Dépasser, et croiser des véhicules </td> </tr> </table>	Hors circulation	Temps : 17 minutes et 30 secondes L'épreuve : 1/ un test de maîtrise de la moto à allure réduite 2/ deux tests de maîtrise de la moto à allure plus élevée 3/ une interrogation orale	En circulation	Temps : 35 minutes L'épreuve vise à vérifier, via un parcours en dynamique, si le candidat a acquis les compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Quitter un emplacement en sécurité - Emprunter des routes droites, négocier des virages - Changer direction, franchir les intersections, utiliser les voies d'accélération et de décélération - Dépasser, et croiser des véhicules
Hors circulation	Temps : 17 minutes et 30 secondes L'épreuve : 1/ un test de maîtrise de la moto à allure réduite 2/ deux tests de maîtrise de la moto à allure plus élevée 3/ une interrogation orale				
En circulation	Temps : 35 minutes L'épreuve vise à vérifier, via un parcours en dynamique, si le candidat a acquis les compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Quitter un emplacement en sécurité - Emprunter des routes droites, négocier des virages - Changer direction, franchir les intersections, utiliser les voies d'accélération et de décélération - Dépasser, et croiser des véhicules 				

Pas d'examen pratique pour les formations suivantes : AM, A, B96, L5E

Communication des résultats de l'épreuve pratique : 48H00 minimum après son examen, chaque candidat doit se rendre sur le site <https://resultatspermis.securite-routiere.gouv.fr/> pour aller consulter ses résultats d'épreuve pratique.